



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Date de convocation : 17 mars 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 17 mars 2023	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 17 mars 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mmes MAUGERE, FILLATRE, BOURBIER, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT, M. JACQUET

Mme BARBERI est arrivée à 20h01
Mme TRIMBOUR est arrivée à 20h05 pendant la lecture de la décision 11

Ont donné pouvoir : M. Patrick MIKOLAJCZAK à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mme LAUTRU, MM. FILLATRE, DUBOIS, Mme DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / III / 4 – 9.1 Clos du Moulin - Rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts à la commune

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'urbanisme,
VU le Code de la voirie routière,
VU le compte-rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 juin 2017 de l'association syndicale « Le Clos du Moulin » actant, à l'unanimité, le souhait des copropriétaires de rétrocéder à la commune de Cerny les voies, les réseaux et les espaces verts correspondants au lot n° 37 du lotissement et à ses parties communes,
VU la délibération n° 2019 / VI / 8 – 9.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2019 décidant de la mise en place de la procédure d'intégration d'office au profit de la commune de la parcelle cadastrée section AL n° 919, d'une contenance de 7345 m², correspondant à la voie, aux réseaux et espaces communs du lotissement « Le Clos du Moulin »,
CONSIDÉRANT que cette procédure d'intégration d'office a été déterminée, par erreur, sur la base du vote des copropriétaires à la majorité, alors que la délibération est considérée acquise à l'unanimité dès lors que tous les propriétaires qui se sont exprimés sont favorables à son adoption,
CONSIDÉRANT, en conséquence, le vote unanime des copropriétaires de rétrocéder à la commune la parcelle cadastrée AL n° 919,

VU le plan du lot n° 37, objet de la rétrocession,
VU le plan d'implantation des réseaux,
VU les plans de recollement indiquant les surfaces et la localisation des espaces rétrocédés, le linéaire des réseaux et des points lumineux et l'alignement de la voirie,
VU le plan relatif au linéaire de la voirie,
CONSIDÉRANT la conformité des réseaux de gaz, d'assainissement, d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'éclairage public,
CONSIDÉRANT que la voirie du Clos du Moulin est située dans un secteur urbanisé de la commune et est actuellement ouverte à la circulation publique,
CONSIDÉRANT l'achèvement des travaux et la conformité des ouvrages,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**,
Monsieur LACOMME, ayant quitté la salle au moment du débat et du vote

RAPPORTE la délibération n° 2019 / VI / 8 – 9.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2019,

ACCEPTE, dès lors que la cession intervient à titre gratuit, l'offre des colotis de céder à la commune, la voirie, les réseaux et espaces verts correspondants au lot n° 37 du lotissement « Le Clos du Moulin » et de ses parties communes,

DIT que la voirie de desserte du lotissement (chaussée + trottoirs) est conforme et en bon état d'entretien. Elle est assimilable à de la voirie communale et est incluse dans le domaine public communal.

Les réseaux et équipements de transport et de distribution de l'électricité et du gaz étant opérationnels, sont remis à la commune qui les met à disposition des autorités concédantes moyennant, le cas échéant, le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Les autres réseaux (adduction d'eau potable, assainissement, éclairage public) étant opérationnels, sont remis à la commune qui les met à disposition des autorités concédantes.

DIT que les gestionnaires des réseaux et équipements pourront, s'ils le souhaitent, procéder à leurs frais aux contrôles de conformité aux normes en vigueur,

ACCEPTE le transfert à la commune de Cerny de la propriété de la parcelle cadastrée section AL n° 919, d'une contenance de 7 345 m², pour les voies, les réseaux et les espaces verts correspondants au lot n° 37 du lotissement et à ses parties communes, figurant au plan de repérage des nouvelles limites cadastrales comme suit :

Désignation de la Voie : Clos du Moulin
Longueur de la VC : 699 mètres

La longueur totale actuelle des Voies Communales a été fixée par délibération n° 98 / III / 21 du 12 juin 1998, transmise au contrôle de légalité en date du 29 juin 1998 et publiée le 30 juin 1998 à 24 727 mètres.

La longueur totale des Voies Communales après intégration de la VC Le Clos du Moulin est **fixée à 25 476 mètres**.

Elle inclut la correction apportée à l'erreur matérielle relevée dans le décompte des mètres linéaires de voiries existantes.

Le tableau actualisé de classement des Voies Communales est joint en annexe à la présente délibération.

ACCEPTTE le transfert à la commune de Cerny, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AL 946 et AL 947, d'une surface de 11 ca chacune, sur lesquelles ont été implantées un transformateur SICAE et une ancienne antenne de télé-distribution démontée à ce jour.

DIT que les différents frais d'actes liés à cette décision seront pris en charge par la commune,

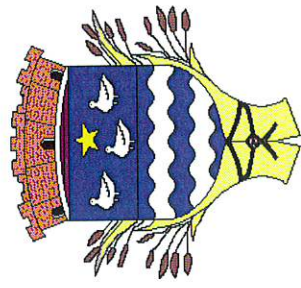
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision, y compris l'acte authentique dont la rédaction sera confiée à un notaire librement choisi.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



A blue circular official stamp of the Mayor of Cerny, Essonne. The stamp contains the text "MAIRE DE CERNY" at the top and "(Essonne)" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Chambaret", is written over the stamp.



Commune de CERNY

Liste des voies incorporées à la voirie communale

Délibération du 23 mars 2023

Longueur de la voirie communale
lors des classements successifs (en mètres) :

1961 :	15 038
1969 :	16 398
1972 :	17 709
1975 :	17 869
1998 :	24 727
Situation 2023 :	25 476

corrigé 24 777

Nom de la voie	Nature de la voie	Longueur en m	Largeur en m	Tracé sommaire	Observations	Date du dernier classement	Désignation précédente	Longueur précédente
RUE DE L' ABBAYE	V.U.	45	5	RN 191 à jonction rue de Montmirault/rue des Houches		1961	Rue Courte	45
RUE DE L' ABREUVOIR	V.U.	85	6	commence place de Selves et se termine sur le Rû de Cerny	ancien CR n°43	1961	idem	85
CHEMIN DES ACACIAS	V.U.	285	8	commence chemin des Carreaux et se termine au cimetière	Précédement 235 m	1998		285
RESIDENCE DES ACACIAS	Privée		8	commence chemin des Acacias et rejoint le chemin des carreaux	pour mémoire longueur 150 m			
CHEMIN DES AMOUREUX	V.U.	210	8	depuis le carrefour de la rue aux Moines et de la rue Michel Cadoret, se prolonge par le CR 53	anciennement CR n° 53	1975	ch. de la Terre Rousse	210
CHEMIN AUX ANES	V.U.	215	8	commence sur la RN 191 dans le prolongement de la rue du Moulin à Vent et se termine sur le CR n° 3 dit de Farcheville à Arpajon		1998	prolongement du CR n°2	215
AVENUE D' ARPAJON	D. & RN		10	se confond avec RN 191 depuis l'avenue Carnot jusqu'à la D 449 puis avec celle-ci jusqu'au chemin des Fourneaux			N 449	
RUE DE L'AVENIR	V.U.	225	8	commence rue René Damiot et se termine au dos Thibault		1998		225
PLACE DE LA BERGERIE	Privée		8	commence rue Cadoret et se termine en impasse	pour mémoire longueur 100 m			
ROUTE DE BOISSY	D.		8	de la place Canivet à Orgemont vers Boissy le Cutté	pour mémoire longueur 500 m		CD 56	
RUE DE LA BONDE	V.U.	160	8	en impasse depuis la RN 191 à l'est de la Bonde	projet de prolongement jusqu'à la rue de Montmirault	1972	idem	160
RUE DES BOULEAUX	V.U.	155	8	commence rue de la Butte Ronde et se termine sur la D 56	Précédement 355 m	1961	partie du CV n° 8	155
RUE DE LA BUTTE RONDE	V.U.	260	8	commence rue du Frais Vallon, traverse le hameau de Boineveu et se termine en impasse	s'appelait rue de Boineveu dans sa partie en impasse à partir de la rue des Bouleaux précédemment 60 mètres	1961	partie du CV n° 8	260

Nom de la voie	Nature de la voie	Longueur en m	Largeur en m	Tracé sommaire	Observations	Date du dernier classement	Désignation précédente	Longueur précédente
AVENUE CARNOT	O. & RN.		8	commence au pont de l'Essonne (au Pont de Villiers) et rejoint la nationale 191 avec laquelle elle se confond jusqu'au carrefour avec le CV n° 1 (route d'Orgemont)	la partie du Pt de Villiers à la RN 191 se confondait avec l'ancien tracé de celle-ci; après reclassement elle devint D 449. Pour mémoire longueur totale : 2 600 m			
CHEMIN DES CARREAUX	V.U.	526	8	de la rue René Damiot à la RN 191	anciennement CR n° 38	1975	idem	526
RUE DU CHATEAU	V.U.	248	8	commence rue Degommier et se termine rue René Damiot	CR n° 39 dit aussi chemin des Chatras	1961	idem	248
RESIDENCE DU CHATEAU	Privée		8	commence rue de la Ferme et se termine en impasse avec un embranchement (condamné) sur le chemin de la Vidange	pour mémoire longueur 325 m		idem	
RUE DU CHEMIN VERT	V.U.	362	8	commence rue René Damiot et se termine rue la RN 191	CR n° 37 dit Chemin Vert	1961	idem	362
CLOS DES COQUELICOTS	Privée							
RUE DU CLOS THIBAUT	V.U.	135	8	prolonge la rue de l'Avenir et se termine rue Degommier	présente sur une partie un terre-plein central aménagé en espace vert	1998		135
RUE DES CORDELIERS	Privée		8	commence à l'angle de la RN 191 et de la rue des Houches et se termine en impasse	pour mémoire longueur 215 m			
CHEMIN DE LA CROIX DU PONT	V.U.	100	8	commence RN 191 et se poursuit par une voie privée en impasse (longueur 430 m)	anciennement partie du CR n° 7 dit chemin de La Ferté à Lardy. Sentier de grande Randonnée GR 11	1975	CR n°7	100
IMPASSE PIERRE DAGUE	Privée							
CLOS DAMIOT	Privée							
RUE DEGOMMIER	V.U.	657	8	de la place de Selves à la Côte Ste Anne	Précédemment 1 897 m	1961	partie du CV n°2	657
RUE DES DEUX PARCS	V.U.	422	8	commence RN 191, s'achève Avenue du Pont de Villiers		1961	CR 25	422

Nom de la voie	Nature de la voie	Longueur en m	Largeur en m	Tracé sommaire	Observations	Date du dernier classement	Désignation précédente	Longueur précédente
RUE DE L'EGALITE	V.U.	344	8	de l'angle rue de Longueville jusqu'au cimetière		1961	partie du CV 1	344
CHEMIN DE FARGEVILLE	V.U.	700	8	prolonge la rue Michel Cadoret de la rue aux Moines au CV 6 à D'Huizon Longueville en longeant la zone artisanale des Grouettes	1 ère partie à l'est: 200 m urbain 2ème partie centrale: 580 m rural 3 ème partie à l'ouest: 500 m urbain seules les parties urbaines ont été comptabilisées	1998		700
RUE DE LA FERME	V.U.	640	8	part de la D 145, SRUE Michel de l'Hôpital, le long du chateau de PRESLES, traverse le Rû de Cerny et se termine rue Degommier	précédement 1210 m	1961	partie du CR n° 2	640
IMPASSE DU FOUR A PAIN	Privée							
CHEMIN DES FOURNEAUX	V.U.	825	8	de D 449 à l'Ardenay	modification du tracé du CR n° 15 (dit chemin du Fourneau alias chemin de l'Ardenay) intervenue en 1986; incorpore une partie de l'ancien CR n° 15E (30m) étendu jusqu'au LEP en 1998 (75m)	1961 & 1998	CR n°15	825
RUE DU FRAIS VALLON	V.U.	1 030	8	commence à la limite de Bouray sur la D 56 vers Villeneuve sur Auvers jusqu'au CR n° 92; se prolonge par le CV n° 7		1961	CV n°7	1 030
CHEMIN DES GROUETTES	V.U.	311	8	commence à la limite de D'Huizon Longueville sur le CV n° 6, se dirige vers Cerny et se termine rue de Longueville	mitoyen sur 370 m avec d'Huizon Longueville soit 185 m à la charge de la commune auxquels s'ajoutent les 126 m propres à Cerny soit un total de 311 m	1961 & 1998	CR n°93	311
CHEMIN DU GUOT	V.U.	130	6	commence rue Robert Canivet, longe le parc du chateau d'Orgemont et se termine à l'angle des CR n° 58 & 61	CR n° 5 de La Ferté-Alais à Orgemont	1961	CR n°5	130
RUE DES HOUCHES	V.U.	80	6	de la RN 191 à la rue de l'Abbaye, se prolonge par la rue de Montmirault		1998		80

Nom de la voie	Nature de la voie	Longueur en m	Largeur en m	Tracé sommaire	Observations	Date du dernier classement	Désignation précédente	Longueur précédente
RUE D'ITTEVILLE	V.U.	235	6	commence sur la D 56 à Orgemont et tend vers Itteville		1961	CR 4	235
RUE JULES BENOIST	V.U.	75	8	commence rue du Chateau et se termine rue de l'Avenir		1998		75
PLACE LAZARE CARNOT	Place			fait l'angle de la rue René Damiot et de la rue de l'Egalité	Inaugurée en 1994, organisée en espace vert. (comptabilisée avec la rue de l'Egalité)			
RUE DE LONGUEVILLE	V.U.	995	7	commence place de Selves à l'angle de la rue de l'Egalité et se termine à la limite de D'Huisson Longueville	Anciennement 1 038 mètres	1961	ancien CV n°3	995
RUE DE LA MAIRIE	V.U.	112	4	commence au Rû et se termine rue Degommier		1961	CR n°47	112
CHEMIN DES MARATS	V.U.	435	6	commence rue M Gadoret, traverse la rue de l'Egalité, passe devant le cimetière et se termine RN 191	longueur totale 735 m; seuls 435 m sont incorporés à la voirie urbaine.	1961 & 1998	rue du cimetière et CR 51	435
RUE DE LA MARE NEUVE	V.U.	55	6	commence sur la D 56 à Orgemont	ancien CR n° 70	1961	idem	55
RUE MICHEL CADORET	V.U.	207	5	de la rue de l'Egalité à la salle paroissiale, angle rue aux Moines - chemin des Amoureux		1961	CR n°15	207
AVENUE MICHEL DE L'HOPITAL	D.		10	se confond avec la D 145; commence à La Ferté Alais longe le Chateau de Presles et se termine rue de la Ferme				
RUE AUX MOINES	V.U.	128	8	Commence rue de Longueville pour se terminer au carrefour de la rue Gadoret et des chemins de Farcheville et des Amoureux	CR n°95	1961	idem	128
RUE DE MONTAQUOY	V.U.	100	6	commence rue de Longueville, tend vers le Rû et se termine à la rencontre du CR n° 32	ancien CR n°75	1961	idem	100
RUE DE MONTMIRAIL	V.U.	310	7	prolonge la rue des Houches, traverse le hameau de Montmirail et se termine à l'embranchement des CR 5 et 42		1961	Rue de Montmirail	310

Nom de la voie	Nature de la voie	Longueur en m	Largeur en m	Tracé sommaire	Observations	Date du dernier classement	Désignation précédente	Longueur précédente
IMPASSE MARCEL MOREAU	V.U.							
CLOS DU MOULIN	V.U.	699	8	commence rue du Moulin à Vent et dessert les pavillons du lotissement	pour mémoire longueur 325 m	2023		0
RUE DU MOULIN A VENT	V.U.	570	8	prolonge la rue de la Ferme jusqu'à la RN 191	CR n° 2 de Presles à Orgemont	1961	partie du CR n°2	570
RUE DU MOULIN DU GUE	V.U.	40	8	commence sur la D 449 et se termine sur le pont de l'Essonne à la limite de Baulne	mitoyen sur 80 m avec Itteville dont la moitié entretenue par Cerny			40
RESIDENCE DE L'OREE DU BOIS	Privée							
RUELLE A LA PECHEUSE	V.U.	330	3	monte de la RN 191 (Avenue d'Arpajon) jusqu'au réservoir	anciennement CR n° 17	1975	idem	330
CHEMIN DE LA PENTE DE BRAY	Privée							
RUE DU PERRET	V.U.	530	7	commence rue de Longueville, traverse le Ru de Cerny et se termine sur la D 145	de l'axe du pont sur le Ru jusqu'à la D 145 mitoyen avec d'Huizon- Longueville sur 206 m dont 103 m entretenus par Cerny et ajoutés à la voirie, soit 427+103=530m (aussi orthographié chemin du Perray)	1961	CV n°5	530
SENTE DES PETITS JARDINS	V.U.	100	5	commence au début de l'avenue Carnot à Pont de Villiers et se termine en impasse		1998		100
PLACE PIGEOLET	V.U.	100	6	forme une contre-allée le long de la RN 191 face au lycée professionnel		1988	Place de Montmirault	100
RUE PIGEOLET	V.U.	100	5	commence Place Pigeolet et se termine Rue de Montmirault		1961	idem	100
RUE DES PINS	V.U.	330	8	joint la rue du Puits à la rue Degommier		1969	idem	330

Nom de la voie	Nature de la voie	Longueur en m	Largeur en m	Tracé sommaire	Observations	Date du dernier classement	Désignation précédente	Longueur précédente
RUE DE LA POMPE	V.U.	190	6	commence au CR n° 4 et se termine rue Canivet	CR n°79	1961	Chemin du Puits	190
AVENUE DU PONT DE VILLIERS	V.U.	845	7	prolonge la Côte Ste Anne, traverse le hameau du Pont de Villiers jusqu'à l'avenue Carnot		1961	partie du CV n°2	845
CHEMIN DE LA GRANDE PRAIRIE	V.U.	225	6	commence avenue du Pont de Villiers, se dirige vers l'Essonne et se termine en impasse				225
CHEMIN DU PRESSEUR	V.U.	100	5	monte de la RN 191, se termine en impasse	anciennement CR n° 96	1975	idem	100
RUE DU PUIITS	V.U.	285	8	joint la rue du Verger à la rue du Moulin à Vent		1969	idem	285
RUE RENE DAMIOT	V.U.	750	8	de la rue de l'Egalité à la rue du Moulin à Vent	La partie du CV n° 4 située entre la RN et la rue du Moulin à Vent a été transformée en espace vert réduisant la longueur de la voie de 57m. Précédement 807 mètres	1961	CV n° 4/route de Montmirault	750
RUE ROBERT CANIVET	D. & V.U.	350	8	du haut au bas d'Orgemont	la partie de la D 56 n'est pas comptabilisée	1961	partie du CD 56 et CV 1	350
RUE DES ROCHES	V.U.	135	6	commence sur la D 56, tend vers Pocancy et se termine à la fin de la mitoyenneté avec Bouray	mitoyen avec la rue du petit Boineau de Bouray sur 270 m	1961	CR n°7	135
RUE DES ROSES	V.U.	175	8	joint la rue des Pins à la rue du Verger		1969	idem	175
CHEMIN RURAL N° 03	V.U.	240	8	commence sur la RN 191, dessert le complexe sportif et se prolonge par le CR n°3	dit chemin de Farcheville et des Marats			240
CHEMIN RURAL N° 05	V.U.	45	5	commence rue de Montmirault à la sortie ouest du Hameau et se poursuit sur 45 m; mène au lavoir de Montmirault	chemin de La Ferté Alais à Orgemont	1975	idem	45
CHEMIN RURAL N° 06	V.U.	500	8	prolonge le chemin des Fournaux, longe les studios et se prolonge par le chemin des Bruyères de l'Ardenay à partir de l'intersection avec la piste en bitume (privée)	modification du tracé intervenue en 1986. Fait partie de la voirie d'évacuation lors des grandes manifestations à l'Ardenay	1998	idem	500

Nom de la voie	Nature de la voie	Longueur en m	Largeur en m	Tracé sommaire	Observations	Date du dernier classement	Désignation précédente	Longueur précédente
CHEMIN RURAL N° 15 E	Privée	8		commence chemin des Fourneaux et se termine à l'aérodrome de l'Ardenay	modification de tracé et de classement intervenue en 1986; une partie de rancien CR n° 15E a été incorporé au chemin des Fourneaux; pour mémoire longueur 220 m.	1961 & 1998	idem	0
CHEMIN RURAL N° 40	V.U.	8	600	prolonge le CR n° 6 jusqu'à la Voie aux Vaches qui le prolonge	dit des Bruyères de l'Ardenay; grandes manifestations à l'Ardenay	1998	idem	600
RUE JEAN-BAPTISTE SALIS	Privée							
CHEMIN DES SABLONS	V.U.	6	100	commence rue de Longueville et se termine en impasse	ancien CR n° 32	1988		100
CHEMIN SAINT MARTIN	V.U.	6	135	commence rue du Perret, parallèlement au Rû de Cerny en direction de D'Huizon Longueville et se prolonge par le CR n° 31	anciennement CR n° 31	1998		135
RUELLE SAINT PAUL	V.U.	5	24	commence à droite de l'église, la contourne par l'ouest et se termine rue St. Pierre.	CR N° 36 dit. Sentier de l'Ancien Cimetière. Seuls 24 m sont gravillonnés	1961	CR n°36	24
RUE SAINT PIERRE	V.U.	6	155	commence rue de Longueville et se termine au lavoir communal	CR n° 33 dit chemin de la Fontaine St Pierre	1961	CR n°33	155
CÔTE SAINTE ANNE	V.U.	8	295	prolonge la rue Degommier jusqu'à l'avenue du Pont de Villiers		1961	partie du CV n°2	295
PLACE DE SELVES	V.U.	8	100	commence au monument à l'angle des rues de l'Egalité et de Longueville, dessert l'église de Cerny et se prolonge par la rue Degommier		1961	partie du CV n°2	100
CHEMIN SOLLIER	V.U.	6	85	commence rue de Longueville et se termine en impasse				85
RUE DE TANQUEUX	V.U.	8	290	commence au bas de la Cote Ste Anne et se termine rue de la Ferme	CR n° 26 dit chemin du moulin de Tanqueux (précédemment 120 m)	1961	CR n°26	290
RUE DES TILLEULS	V.U.	8	185	joint la rue des Pins à la rue du Verger		1969	idem	185

Norm de la voie	Nature de la voie	Longueur en m	Largeur en m	Tracé sommaire	Observations	Date du dernier classement	Désignation précédente	Longueur précédente
RUE DU VERGER	V.U.	385	8	joint la rue Degommier à la rue René Damiot		1969	idem	385
RUE VERON	V.U.	101	8	commence rue Degommier et se termine sur le Ru de Cerny	dit chemin de la ruelle à Véron	1961	CR n°29	101
CHEMIN VICINAL N° 1	V.U.	2 350	8	prolonge la rue de L'Egalité à partir du cimetière, traverse la RN 191 et se prolonge par la rue Robert Canivet à l'entrée du hameau d'Orgemont	de Cerny à Orgemont	1961	idem	2 350
CHEMIN VICINAL N° 6 dit de Longueville à Boissy	V.U.	0	8	commence à la limite de d'Huizon-Longueville, borde la zone artisanale des Grouettes et se termine à la limite de boissy	mitoyen avec et entretenu intégralement par d'Huizon-Longueville; pour mémoire 1200 m de longueur	1961	idem	0
CHEMIN VICINAL N° 7 de Villeneuve à Boinveau	V.U.	1 430	8	prolonge la rue du Frais Vallon jusqu'à Villeneuve sur Auvers	mitoyen sur 1430 m avec Janville, entretenu intégralement par Cerny	1961 & 1998		1 430
CHEMIN DE LA VIDANGE	V.U.	170	8	commence rue Degommier, se dirige vers le Rû de Cerny et se termine en impasse		1998		170
CLOS DU VILLAGE	Privée			commence rue Véron et se termine en impasse	pour mémoire longueur 100 m			
CHEMIN DE LA VOIE AUX VACHES	V.U.	1 250	4	de la sortie du hameau de Montmirault au chemin des Bruyères de l'Ardenay	anciennement chemin des Grouettes depuis la sortie du hameau sur 400 m jusqu'au CR n° 7 ou GR 11 de La Ferté à Lardy; partie de la voirie d'évacuation lors des grandes manifestations à l'Ardenay	1998	idem	1 250
PLACE ZAMENHOF	Place			Rue René Damiot à hauteur de l'école élémentaire	comptabilisé avec la rue René Damiot		partie du CV n° 4	
RUE DE LA ZONE ARTISANALE		380	8	commence chemin des Grouettes, englobe les parcelles 14 & 15 et se termine chemin de Farcheville		1998		380

Longueur totale actuelle en m = 25 476

Longueur totale 1998 en m = 24 777



Maxime HIBERT
Gildas ALLAIN

Rémi GEORGE

Gilles COSTA
Mathieu GARCIS
Hervé DELOUCHE

Géomètre expert associé - Ingénieur E.T.P.
Géomètre expert associé - Ingénieur E.S.G.T.
Expert près la Cour d'Appel de Paris
Géomètre expert associé - Ingénieur E.T.P.
Expert près la Cour d'Appel de Paris
Géomètre expert associé - Ingénieur E.S.G.T.
Géomètre expert associé - Ingénieur E.S.G.T.
Géomètre expert associé - D.P.L.G.

ATTESTATION DU LINEAIRE DE VOIRIE

Lotissement : Clos du Moulin

Les distances sont mesurées à partir de l'axe de la voie.

Nom de la voie	Mètre linéaire (ml)
Voie Clos du Moulin	572
Sente 1	31
Sente 2	32
Sente 3	32
Sente 4	32
TOTAL	699

Je soussigné Maxime HIBERT, Géomètre-Expert associé de la SELARL ARKANE FONCIER, 33 rue Saint Germain, inscrit au tableau de l'Ordre sous le numéro 06157 atteste que :

- 1) - l'emprise totale à céder à la commune de Cerny est de : **77a42ca**
- 2) - Le linéaire total de voirie à céder est de : **699** mètres linéaires

Fait à Etampes le 20 mars 2023

Maxime HIBERT

Géomètre-Expert associé





Clos du Moulin - Rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts à la commune de Cerny



Parcelle cadastrée section AL n°907 d'une contenance de 7 345 m2

Colorié en vert : Lot n°37, parties communes (voirie, réseaux et espaces verts).

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20230323-III_2023III491-DE
Reçu le 28/03/2023